

# SÉNAT

QUATRIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1981-1982

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 septembre 1982.

## RAPPORT <sup>(1)</sup>

FAIT

*au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un  
texte sur le projet de loi relatif au développement des institutims  
représentatives du personnel.*

Par M. Daniel HOFFFEL,

Sénateur.

---

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Michel Coffineau, député, sous le numéro 1095.

(2) Cette commission est composée de : MM. André Fosset, sénateur, président ; Claude Evin, député, vice-président ; Daniel Hoeffel, sénateur, et Michel Coffineau, député, rapporteurs.

*Membres titulaires* : Mme Marie-Josèphe Sublet, MM. Michel Sapin, Jean-Paul Fuchs, Mme Muguette Jacquaint, M. Antoine Gissingier, députés ; MM. Jean Chérioux, Louis Souvet, Robert Schmitt, Michel Dreyfus-Schmidt, Hector Viron, sénateurs.

*Membres suppléants* : MM. Michel Delorgey, Roger Rouquette, Nicolas Schifflier, Mme Eliane Provost, MM. Francisque Perrut, Jacques Brunhes, Etienne Pinte, députés ; MM. François O. Collat, Jacques Mossion, Louis Caiveau, Jean Madelain, Auguste Chupin, Charles Bonifay, Jean Béranger, sénateurs.

**Voir les numéros :**

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 744 rectifié, 832 et in-8° 160.

Sénat : 384, 506 et in-8° 150 (1981-1982).

---

**Travail.** — *Comités de groupe - Comités d'entreprise - Comités d'établissement - Commission économique - Délégués du personnel - Délégués syndicaux - Elections professionnelles et sociales - Entreprises - Licenciement - Représentants du personnel - Syndicats professionnels - Code du travail - Code pénal.*

MESDAMES, MESSIEURS,

La commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur le projet de loi, rejeté par le Sénat, relatif au développement des institutions représentatives du personnel, s'est réunie le mardi 28 septembre 1982, à 19 h 30, au Sénat, sous la présidence de M. André Fosset, président d'âge.

Elle a tout d'abord constitué son Bureau.

Ont été désignés :

— *Président* : M. André Fosset, sénateur.

— *Vice-président* : M. Claude Evin, député.

M. Daniel Hoeffel, sénateur, et M. Michel Coffineau, député, ont été nommés ensuite rapporteurs.

Il a d'abord été procédé à un échange de vues au cours duquel M. Daniel Hoeffel a rappelé les raisons pour lesquelles il avait proposé au Sénat, par le vote de la question préalable, de rejeter le projet de loi.

Celui-ci comporte un effet selon lui des orientations inopportunes ou dangereuses tendant notamment à conférer un rôle excessif aux syndicats, à placer les représentants du personnel dans une situation exorbitante du droit commun et à introduire le débat politique dans l'entreprise.

Ce projet de loi apporte également dans l'entreprise des éléments de cogestion étrangers à sa nature dans notre pays et tend à faire disparaître progressivement les seuils d'effectifs.

M. Daniel Hoeffel a déclaré enfin que les obligations posées par le projet se traduiraient par des charges nouvelles pour les entreprises.

M. Michel Coffineau a rappelé que l'Assemblée nationale avait consacré à ce projet de longues séances qui ont témoigné de l'intérêt qu'elle y attache. Il a ensuite contesté certains arguments présentés par M. Hoeffel.

Le texte n'apporte pas d'innovations majeures puisqu'il ne fait qu'améliorer ou modifier des institutions existantes. D'autre part,

l'Assemblée nationale a explicitement écarté le droit d'expression politique dans l'entreprise. On ne saurait relever par ailleurs aucun élément se rapportant à la cogestion. L'effet des seuils se trouve atténué ce qui traduit un souci de réalisme.

Quant aux charges réellement nouvelles, elles seront finalement très faibles.

M. Michel Coffineau a déclaré en conclusion que le texte issu des travaux de l'Assemblée nationale répondait à l'intérêt des entreprises comme à celui des salariés.

M. André Fosset, président, a alors constaté que la commission mixte paritaire ne pouvait aboutir à l'adoption d'un texte commun.

Il a enregistré ce désaccord qui s'est manifesté par un vote unanime de la Commission.